

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du MERCREDI 06 AVRIL 2016

ETAIENT PRESENTS : Gérard BRODIN, Alain MANCEAU, Joëlle GENEST, Gérard BRIDIER, Christine LE BRIS, Robert BERNARD, Nicole BOURGOUIN, Antoine CHERPY, Raphaël DENIS, Françoise HUBERT, Dominique FEVRIER, Mickaël DUPUIS,

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mmes LEBLANC, HEURTEBIZE, LANDRY.

SECRETAIRE de SEANCE : Alain MANCEAU

Après lecture du compte-rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté à l'unanimité et l'ordre du jour est abordé.

ORDRE du JOUR

- **ADOPTION des COMPTES ADMINISTRATIF et de GESTION / Exercice 2015**
- **AFFECTATION des RESULTATS de la Section de Fonctionnement 2015 / Service Général**
- **AFFECTATION des RESULTATS de la Section de Fonctionnement 2015/ Service AEP**
- **AFFECTATION des RESULTATS de la Section de Fonctionnement 2015 Service Assainissement**
- **SUBVENTIONS 2016**
- **VOTE des TAUX d'IMPOSITION des TAXES DIRECTES LOCALES pour 2016**
- **VOTE du BUDGET PRIMITIF 2016 / Service Général**
- **VOTE du BUDGET PRIMITIF 2016 / Service AEP**
- **VOTE du BUDGET PRIMITIF 2016 / Service Assainissement**
- **RAPPORT SUR LES HAIES BOCAGERES**
- **CONVENTION AVEC LES CAUE / SALLE DE GUINEFOLLE**
- **PLAN D'EAU**
- **CIMETIERE**
- **SUBVENTION COMPLEMENTAIRE**
- **QUESTIONS DIVERSES**

ADOPTION des COMPTES ADMINISTRATIF et de GESTION / Exercice 2015

VU le Code des communes et notamment les articles L 121-27, L 241-2, R 241-14, R 241-15,
 VU la délibération du Conseil Municipal en date du 18/03/2015 approuvant le budget primitif
 de l'exercice 2015 du BUDGET GENERAL, du SERVICE des EAUX et du SERVICE ASSAINISSEMENT,
 VU les délibérations approuvant les décisions modificatives relatives à cet exercice,

Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution des comptes de l'exercice 2015 du
 BUDGET GENERAL, du SERVICE des EAUX et du SERVICE de l'ASSAINISSEMENT,
 Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de l'Adjoint,
 Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, ADOPTE les comptes administratifs
 des BUDGETS du SERVICE GENERAL, du SERVICE des EAUX et de l'ASSAINISSEMENT de l'exercice
 2015, arrêtés comme suit :

BUDGET SERVICE GENERAL

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	322 747,01	1 104 605,09
Recettes	515 927,20	1 405 749,89
Déficit Exercice	/	/
Excédent Exercice	193 180,19	301 144,80
Déficit antérieur reporté	-188 530,06	
Excédent Antérieur reporté	/	/
Déficit de clôture	/	/
Excédent global de clôture	4 650,13	301 144,80

SERVICE des EAUX

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	68 372,80	205 528,96
Recettes	40 532,59	216 207,95
Déficit Exercice	27 840,21	/
Excédent Exercice	/	10 678,99
Déficit antérieur reporté	/	-18 198,70
Excédent Antérieur reporté	56 452,43	/
Déficit de clôture	/	-7 519,71
Excédent global de clôture	28 612,22	/

SERVICE ASSAINISSEMENT

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	170 084,80	72 429,07
Recettes	94 612,19	113 442,67
Déficit Exercice	-75 472,61	/
Excédent Exercice	/	41 013,60
Déficit antérieur reporté	/	-18 460,91
Excédent Antérieur reporté	91 099,92	/
Déficit de clôture	/	/
Excédent global de clôture	15 627,31	22 552,69

Le CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, ADOPTE les comptes administratifs de l'exercice 2015 des
 Services des Eaux et de l'Assainissement, arrêtés comme suit :

Le Conseil Municipal CONSTATE, aussi bien pour la COMPTABILITÉ du BUDGET GÉNÉRAL que pour
 chacune des COMPTABILITÉS ANNEXES, les IDENTITÉS de VALEURS avec les indications du COMPTE
 de GESTION du Receveur Municipal pour les opérations budgétaires concernant l'exercice 2015.

AFFECTATION des RESULTATS de la Section de Fonctionnement 2015 / Service Général

EXCEDENT de FONCTIONNEMENT 2014 : + 301 144,80 €

AFFECTATION RETENUE pour 2016:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'affecter le résultat ainsi que suit :

INVESTISSEMENT :

Art. 1068 RESERVE FACULTATIVE

pour financement des INVESTISSEMENTS 2016 : + 301 144,80 €

AFFECTATION des RESULTATS de la Section de Fonctionnement 2015/ Service AEP

DEFICIT d'EXPLOITATION 2015 : - 7 519,71 €

AFFECTATION RETENUE pour 2015 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'affecter le résultat ainsi que suit :

EXPLOITATION :

Art. 002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ : - 7 519,71€

**AFFECTATION des RESULTATS de la Section de Fonctionnement 2015
Service Assainissement**

EXCEDENT D'EXPLOITATION 2015 : + 22 552,69 €

AFFECTATION RETENUE pour 2016 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'affecter le résultat ainsi que suit :

INVESTISSEMENT :

Art. 1068 RESERVE FACULTATIVE

pour financement des INVESTISSEMENTS 2016 : + 22 552,69 €

SUBVENTIONS 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE d'attribuer comme suit, les SUBVENTIONS 2016 :

	2015	2016
ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE ROBERT DOISNEAU (Voyage scolaire)	1 628,00	/
+ Subvention spécifique abonnement/consom. Ligne Internet Ecole	473,00	473,00
CLUB LES VOLTIGEURS ST GEORGES-BUTTAVENT	3.100,00	2 420,00
Les CABANONS (FONTAINE-DANIEL)	1 200,00	1 200,00
Journée "Les Peintres au Village"	500,00	500,00
Subvention spécifique Fête de la Terre »	1 000,00	1 000,00
CLUB BONNE ENTENTE LA CHAPELLE AU GRAIN	301,80	314,40
CLUB DE L'AMITIE SAINT GEORGES-BUTTAVENT	487,20	554,40
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DU CENTRE DE SECOURS DES 3 COLLINES	149,00	149,00
SECTION ANCIENS COMBATTANTS ST GEORGES-BUTTAVENT	87,00	87,00
SOCIETE de CHASSE ST GEORGES-BUTTAVENT	160,00	160,00
ASSOCIATION LA GAULE CHATILLONNAISE	161,00	161,00
COMITE ANIMATIONS ET SPECTACLES ST GEORGES-BUTTAVENT	2 273,00	2 273,00
TENNIS CLUB ST GEORGES-BUTTAVENT	273,00	256,20
ASSOCIATION SAINT GEORGES DETENTE	378,00	394,80
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE R.DOISNEAU ST GEORGES-BUTTAVENT	/	1 000,00
CROIX ROUGE DELEGATION MAYENNE	68,00	68,00
SOCIETE PROTECTION DES ANIMAUX DE LA MAYENNE	315,00	315,00
FDGDON de la MAYENNE	298,93	306,30
CHAMBRES DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA MAYENNE	63,00	63,00
COMITE DEPARTEMENTAL DE LA RANDONNEE PEDESTRE DE LA MAYENNE	50,00	50,00
APEI NORD MAYENNE A MONTAUDIN	32,00	32,00
JALMALV 53	47,00	47,00
ASSOCIATION MAYENNAISE POUR L'INSERTION A MAYENNE (Épicerie Sociale)	315,00	315,00
DIVERS	0,00	5 860,90
TOTAUX	17 000,00	17 000,00

VOTE des TAUX d'IMPOSITION des TAXES DIRECTES LOCALES pour 2016

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal les conditions de l'élaboration budgétaire de l'exercice 2015 et les conclusions de la Commission Finances Communales par rapport à ces constats ;

Monsieur Le Maire rappelle les taux votés en **2015** :

- Taxe Habitation : 13,97 %
- Taxe Foncier bâti : 22,27%
- Taxe Foncier non bâti : 22,72%

Avec la fusion des Communautés de Communes du Pays de Mayenne et de Le Horps-Lassay pour constituer Mayenne Communauté au 1er janvier 2016, les taux des Communes de l'ex-CCPM demeurent inchangés, ainsi, les taux de la Commune pour 2016 figurant sur l'état 1259 transmis par la Direction Départementale des Finances Publiques.

Par ailleurs, Monsieur Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a voté en 2015 l'application du protocole de neutralisation fiscale et budgétaire dont l'objectif est de neutraliser les effets des nouveaux taux 2016 de Mayenne Communauté.

Afin que les cotisations globales (Commune et Communauté) de taxe habitation, foncier bâti et foncier non bâti payées par les contribuables de la Commune soient identiques avec ou sans fusion, la Commune doit baisser ses taux en 2016.

Ces taux « recalculés » par la DDFIP sont donc les suivants :

- Taxe Habitation : 13,60%
- Taxe Foncier bâti : 21,71%
- Taxe Foncier non bâti : 20,60%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, confirme sa volonté de respecter le protocole de neutralisation fiscale et budgétaire et décide donc de baisser les taux en conséquence.

Mais, compte tenu de la volonté de conserver et de développer des services de proximité, tout en faisant face aux charges nouvelles imposées par l'Etat,

Compte tenu de la baisse sérieuse des dotations, notamment la dotation globale de fonctionnement (DGF) :

2013 : 256 064 €

2014 : 220 704 € soit - 35 360€

2015 : 194 880 € soit - 61 824 €

2016 : 165 455 € soit - 90 609€

Compte tenu que les dotations, subventions de l'Etat et du département se trouvent réduites car la Commune de fait pas suffisamment appel aux impôts locaux car désormais, pour « recevoir » des aides, il faut « taxer plus »,

DECIDE à l'unanimité, par 12 VOIX pour, 0 contre, d'augmenter de 2 % les taux de Foncier bâti, non bâti et de la taxe d'habitation et ADOPTE les taux suivants pour 2016 :

Taxe Habitation : 13,87 %

Taxe Foncier bâti : 22,14 %

Taxe Foncier non bâti : 21,01 %

Il en résultera une recette globale supérieure de 4 500€. Ces niveaux restent bien inférieurs à la moyenne pratiquée par les communes de la même strate.

LIBELLES	BASES NOTIFIEES 2016	TAUX 2016	PRODUIT FISCAL ATTENDU 2016
TAXE D'HABITATION	1 283 000	13,87	177 952 €
TAXE FONCIERE PROPRIETES BATIES	985 00	22,14	218 190 €
TAXE FONCIERE PROPRIETES NON BATIES	187 400	21,01	39 373 €
TOTAL Produit Fiscal attendu en 2016			435 515 €

VOTE du BUDGET PRIMITIF 2016 / Service Général

Il est exposé au Conseil Municipal que la Commission Budget-Finances a examiné dans le détail et par article, le projet de Budget 2016. Il est proposé à l'Assemblée Délibérante de le présenter au vote par chapitre et par opération ;

L'équilibre budgétaire 2016 est prévu ainsi qu'exposé ci-après, c'est-à-dire :

Compte tenu des réalisations à inscrire au programme de travaux à venir, d'une part,

Compte tenu du vote des taux d'imposition des taxes locales

M. le Maire rappelle à l'Assemblée, la nécessité de conserver une situation financière équilibrée, tout en favorisant le nécessaire développement de l'habitat, et des réseaux y afférent, et le maintien en état des bâtiments communaux..

Il précise d'autre part, qu'au-delà des décisions de fiscalité directe locale... il convient de noter que la Commune continue à tenir ses objectifs en Fonctionnement (**Excédent de Fonctionnement de clôture 2015 = + 301 144,80 €**), afin de dégager des marges d'autofinancement qui ont permis d'absorber le déficit d'investissement cumulé, tout en couvrant l'annuité de la dette en capital.

Le Budget Primitif 2016 du Service Général s'équilibre comme suit :

. Dépenses et Recettes de Fonctionnement : **1 382 173 €**

. Dépenses et Recettes d'Investissement : **1 086 100 €**

Dans ce cadre budgétaire sont englobés les projets engagés précédemment, notamment, la rénovation des toitures des églises, la mise aux normes et l'extension du cimetière

L'équilibre budgétaire sus-exposé, comprend notamment :

INVESTISSEMENT

(dont en DEPENSES...)

➤	Extension cimetière / mise aux normes	100 000,00 €
➤	Toitures Eglises	50 000,00 €
➤	Voirie 2016	38 000,00 €
➤	Matériel 2016	15 000,00 €
➤	Plateau surélevé Route de Châtillon	80 000,00 €
➤	Réhabilitation logements	15 000,00 €
➤	Extension salle Guinefolle	335 000,00 €
➤	Chaufferie de l'école	190 000,00 €
➤	Jeux d'extérieur / zone de Guinefolle	15 000,00 €
➤	Annuité de la dette en CAPITAL	135 709,06 €

INVESTISSEMENT

(dont en RECETTES...)

➤	L'AUTOFINANCEMENT issu de la section de FONCTIONNEMENT - Résultat Affecté / art.1068	301 144,80€
➤	FCTVA	41 426,00 €
➤	SUBVENTIONS DIVERSES (Etat/Départ./ Fonds parlementaires.	182 750,26 €
➤	EMPRUNT	368 000,00 €

EN FONCTIONNEMENT

(dont en dépenses...)

➤	Les charges à caractère général	357 200,00 €
➤	Les charges salariales	542 200,00 €
➤	Les charges financières	74 274,19 €
➤	Les SUBVENTIONS aux ASSOCIATIONS	17 000,00 €
➤	l'AFFECTATION du RESULTAT de FONCTIONNEMENT ANTERIEUR, à L'INVESTISSEMENT (art 1068)	301 144,80 €

(dont en Recettes...)

➤	Le PRODUIT des LOYERS (RESIDENCE de BEAUREGARD notamment)	100 000,00 €
➤	Le PRODUIT des IMPOTS et TAXES...	792 465,00 €
➤	Le PRODUIT des DOTATIONS	278 000,00 €
➤	La PARTICIPATION des AUTRES SERVICES aux CHARGES SALARIALES du Service GENERAL	73 000,00 €
➤	Le PRODUIT des SERVICES	194 465,00 €

Le BUDGET du SERVICE GENERAL est ADOPTÉ à l'unanimité par 12 VOIX pour et 0 contre, aux conditions sus-exposées.

VOTE du BUDGET PRIMITIF 2016 / Service AEP

Compte-tenu de l'EXCEDENT de CLÔTURE d'INVESTISSEMENT 2015, soit + 28 612,22 € ;
Compte-tenu du produit ATTENDU de la CONSOMMATION D'EAU POTABLE en 2016, soit 172 000,00 € ;
Compte-tenu que les tarifs du SERVICE ont été augmentés de 2 % en 2016, afin de faire face aux besoins du Service ;

Le BUDGET 2016 du SERVICE A.E.P. s'équilibre comme suit :

. Dépenses et Recettes d'exploitation : 219 176,00 €

. Dépenses et Recettes d'investissement : 83 515,00 €

Il comprend notamment les opérations concernant la poursuite du renouvellement de la canalisation route de Châtillon et l'extension de réseau Rue de Guinefolle.

Ce BUDGET est ADOPTÉ à l'unanimité par 12 VOIX pour et 0 contre.

VOTE du BUDGET PRIMITIF 2016 / Service Assainissement

Compte-tenu de l'EXCEDENT d'INVESTISSEMENT de CLÔTURE 2015, soit + 15 627,31 €,
Compte-tenu du PRODUIT ATTENDU de la redevance Assainissement en 2016, soit 47 000 € ;
Compte-tenu des dépenses liées au projet de création d'une antenne d'assainissement secteur de Chérumé/La Périère

Le BUDGET PRIMITIF 2016 du SERVICE ASSAINISSEMENT s'équilibre comme suit :

. Dépenses et Recettes d'exploitation : 92 210,00 €

. Dépenses et Recettes d'investissement : 173 225,59 €

Ce BUDGET est ADOPTÉ à l'unanimité par 12 VOIX pour et 0 contre.

RAPPORT SUR LES HAIES BOCAGERES

Monsieur le Maire fait part aux conseillers du rapport sur les haies bocagères situées sur l'emprise communale établi par le CPIE Mayenne-Bas Maine. Onze haies ont été répertoriées. Parmi elles, deux seraient à regarnir et neuf autres à refaire. Le Conseil Municipal analyse les emplacements préconisés et indique qu'il ne semble pas opportun de planter des haies dans les zones à urbaniser, ni auprès du terrain de foot. En revanche, près du cimetière et du bassin d'orage cela pourrait être envisagé.

CONVENTION AVEC LES CAUE / SALLE DE GUINEFOLLE

Monsieur le Maire indique que suite aux réflexions engagées sur l'agrandissement ou l'extension de la salle de Guinefolle une rencontre avec le CAUE de la Mayenne a eu lieu. Une architecte est venue dresser un état des lieux. Le CAUE propose d'apporter une aide technique comme cela fut le cas pour le cimetière dans le cadre d'une convention. Ladite convention a pour objectif d'accompagner la commune dans la définition précise de son projet et d'établir un cahier des charges pour le choix d'un architecte. Le conseil, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le CAUE.

PLAN D'EAU

Monsieur le Maire donne lecture de la réponse de la Direction Départementale des Territoires relative à la création d'un plan d'eau communal au lieu-dit « la Draumerie ». Le projet reçoit un avis défavorable car il serait incompatible avec les disposition du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Mayenne. De plus, il est contraire à la politique départementale . Monsieur le Maire indique qu'il va reprendre contact avec la DDT.

CIMETIÈRE

Monsieur le Maire présente deux échantillons de granit pour créer les bordures des allées du cimetière. Le Conseil Municipal opte pour le granit ocré. Il annonce que les travaux du cimetière de St-GEORGES-BUTTAVENT ont commencé : des tombes ont été retirées, reste un monument à déplacer afin de poursuivre l'allée principale. Plusieurs devis ont été établis pour déplacer le monument et les reliques. L'entreprise Mélanger, qui a présenté la meilleurs offre, est retenue pour le déplacement du monument et le transfert des corps pour un montant de 3 591,57€ TTC.

Le Conseil Municipal autorise la prise en charge de ces frais indispensables à l'aménagement du cimetière.

SUBVENTION COMPLEMENTAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de verser une subvention exceptionnelle de 300 € à Génération Mouvement Club de l'Amitié : les crédits nécessaires seront mandatés courant AVRIL.

QUESTIONS DIVERSES

- Les conseillers prennent connaissance d'un courrier faisant part de la volonté d'ERDF d'installer des compteurs « linky ». Ce compteur est controversé et certaines communes ont délibéré afin de refuser la pose de ces compteurs. Le Conseil Municipal est sensible à la question et le sujet sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

- Le Comité d'animation est de spectacles de la Commune indique qu'il organisera une fête de la musique le 18 juin 2016.

- Les séniors du club de Foot demandent de profiter de la gratuité de la salle de Guinefolle pour organiser une soirée. Le Conseil Municipal donne son accord pour le prêt gracieux de la salle.

- Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre signés par des habitants de FONTAINE-DANIEL faisant état de problèmes de circulation et de vitesse excessive et demandant une réunion publique à ce sujet. Monsieur le Maire indique que des relevés de vitesses ont déjà été effectués et que contact a été pris afin que d'autres relevés se fassent en septembre. En l'attente de ces relevés, les marquages vont être refaits à FONTAINE-DANIEL comme sur le reste de la Commune et la gendarmerie a été appelée afin qu'elle procède à des contrôles. Une réunion sera organisée ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.